

PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA PENZE

ANNEE 2019

REALISATION DES ACTIONS DU VOLET « MILIEUX AQUATIQUES »

Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet
2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

N°2019-452-03

Règlement de la Consultation

Février 2019

Offres à transmettre au Syndicat pour le **Jeudi 18 mars 2019 à 12 heures.**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de confier la réalisation des actions du volet milieux aquatiques 2019 suivantes à des prestataires compétents et qualifiés, qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage :

- Lot n°1 & 2: Entretien de la végétation rivulaire;
- Lot n°3: Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Bois de la Roche (tranche conditionnelle pour l'ouvrage 4);
- Lot n°4: Restauration sur le ruisseau de la Chapelle du Christ;
- Lot n°5: Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Dour Braz;
- Lot n°6: Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Gueroriou;

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, commun aux 6 lots du marché, a pour objet de décrire les prestations à effectuer par le(s) titulaire(s) du marché pour le compte du maître d'ouvrage, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut Léon.

Plusieurs lots pourront être attribués à un même candidat.

Dans le cas où une entreprise postule pour plusieurs lots, elle est dans l'obligation de fournir au maître d'ouvrage une offre pour chacun des lots.

Le candidat indiquera s'il réalise lui-même la prestation ou s'il fait appel pour tout ou partie des prestations à des sous-traitants. Lorsqu'une ou des sous-traitances sont envisagées, le candidat citera tous les sous-traitants et indiquera les garanties et procédures de qualité qu'ils offrent.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le marché est passé pour une durée d'un an. Il prendra effet à compter de sa notification. Une fiche d'intervention sera envoyée au(x) prestataire(s) retenu(s) pour déclencher tout démarrage de prestation, après calage avec l'animateur agricole du syndicat.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Dans sa proposition, le candidat détaillera la méthodologie envisagée pour réaliser la prestation.

Le candidat devra impérativement présenter un sous détail des prix unitaires faisant apparaître les différents postes de dépenses, en distinguant les différents lots de travaux de ripisylve et les différents aménagements par ouvrage (**cf exemples en annexes 1 et 2**).

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le candidat devra impérativement présenter un sous détail des prix unitaires.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

1 - L'ensemble des pièces relatives à la candidature de l'entreprise, soit :

La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2) dûment renseignées et signées ;

Les renseignements, attestations, déclarations visés aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics (NOTI 2),

Les références du candidat datant de moins de 3 ans pour des prestations analogues ;

Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les renseignements, attestations, déclarations dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) (DC4).

Les formulaires sont disponibles à l'adresse électronique : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> .

A noter qu'à l'issue de la consultation, chaque candidat sur le point d'être retenu devra fournir les documents officiels des déclarations et certificats délivrés par les Administrations compétentes prouvant que le candidat ou groupement de candidats satisfait à ses obligations déclaratives et contributives en matière fiscale et sociale.

2 - L'offre se compose des pièces suivantes :

L'acte d'engagement (valant CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)), dûment complété et signé, accompagné d'un sous-détail des prix signé et d'un relevé d'identité bancaire ;

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières signé ;

Une notice expliquant le contenu méthodologique et technique de l'offre, conformément aux prescriptions indiquées, dans le présent CCTP. (Le prestataire fournira notamment tous les éléments permettant de juger de sa capacité à réaliser la prestation pour laquelle il répond.)

Le cas échéant, les demandes de sous-traitance du titulaire, établies sur un acte spécial et accompagnées des pièces relatives à l'offre demandées.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

1. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sur demande adressée par mail à : smhl29.secretariat@orange.fr

Il peut également être consulté et imprimé directement à partir des sites suivants : www.syndicat-haut-leon.fr, www.amf29.asso.fr, www.avispublicsdebretagne.com .

2. Les offres sont remises au plus tard **Cf. Page de garde** obligatoirement par voie dématérialisée à l'adresse internet suivante : www.bretagne-marchespublics.com.

Les offres papiers ne seront pas analysées et renvoyées aux candidats.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considéré comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier à l'adresse : SM du Haut Léon / ZA Mes Menez / 29410 Saint Thégonnec Loc Eguiner. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères pondérés de choix des titulaires seront les suivant :

- Valeur technique (capacités et références de l'équipe affectée à la mission, précision de la note méthodologique, adéquation aux objectifs et prescriptions décrit dans le présent CCTP) : 50 %
- Prix de la prestation : 50 %

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera en appréciant les documents et informations transmis par le candidat.

Pour le classement des offres, le mode de calcul suivant sera appliqué :

✓ Valeur technique

Sur la base de la proposition du candidat, la notation Ntech.i de ce critère sera de :

- 0 pour des dispositions proposées jugées insuffisantes,
- de 0.5 à 1.5 pour des dispositions proposées jugées acceptables, la note tenant compte l'évaluation globale de l'offre,
- 2 pour des dispositions satisfaisantes.

✓ Prix des prestations

Pour calculer la note correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :

- le montant de l'offre la moins élevée financièrement (et recevable) en euros TTC sera identifié (Pmin)
- le montant de chaque offre en euros TTC sera affecté d'une note (Nprix.i) calculée ainsi :
 $N_{prix.i} = 2 \times (P_{min}/P_i)$

L'ensemble de la valeur de l'offre sera défini en effectuant la somme pondérée suivante entre la note correspondante au critère de la valeur technique et celle correspondante au critère du prix des prestations :
 $N_i = 0.50 \times N_{tech.i} + 0.50 \times N_{prix.i}$

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats devront s'adresser à :

- Mme LABAT pour les renseignements d'ordre administratif, au 02 98 79 64 89 ou par mail à l'adresse : smhl29.secretariat@orange.fr,
- et M. GUESNE pour les renseignements techniques ().

ANNEXE 1 : Exemple de bordereau de prix des lots 1 & 2

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après notification du marché.

N° du lot	Rivière	Limite amont	Limite aval	Linéaire	Code travaux (cf tableau ci-dessus)	Objectifs / Remarques	Coût / mètre linéaire (TTC)	Montant total (TTC)	Dates d'intervent° (semaine)
1	Le Dour Braz	Lieu dit Papillonou	Bourg de Penzé	4360 ml	0 : 24% 3 : 06% 7 : 33% 9 : 37%	Objectif piscicole. Il s'agit de dégager un écoulement préférentiel afin d'assurer la circulation des poissons et des sédiments. Les embâcles ne seront pas systématiquement supprimés afin de diversifier les habitats piscicoles.			
2	Le Coat Toulzac'h	Lieu dit Traon Milin	Pont de la D 712	15398 ml	6 : 100%	Objectif piscicole. Il s'agit de dégager un écoulement préférentiel afin d'assurer la circulation des poissons et des sédiments. Les embâcles ne seront pas systématiquement supprimés afin de diversifier les habitats piscicoles.			

Date et signature du titulaire :

ANNEXE 2 : Exemple de bordereau de prix des lots 3 à 6

	Type	Quantité (heure, jours, tonne,...)	Coût unitaire HT en €	TVA	Coût unitaire TTC en €	Coût total
Main d'œuvre	- Chef d'équipe - Ouvrier - Chauffeur d'engin ...					
Matière première	- Blocs de pierre 300 – 600 mm - Buse béton diam 1000 - Fer à béton ...					
Matériels roulants	- Pelle à chenille - Mini pelle - Quad ...					
Autres matériels	- Marteau piqueur - Perforateur ...					

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après notification du marché et avant la date butoir du 31 octobre 2018.

Dates d'intervention (semaine(s)) :

Montant total de l'opération : € TTC

Date et signature du titulaire :

Note : Pour les lots comprenant une intervention sur plusieurs ouvrages, le prestataire distinguera les coûts par ouvrage (soit une fiche par ouvrage)